



**EGLISE PROTESTANTE
UNIE DE FRANCE**
communauté luthérienne et réformée
Paroisse de Saint-Maur-des-Fossés

L'ÉPÎTRE

Mars – Avril 2023
N° 61

Bulletin d'information de la paroisse de
l'Église Protestante Unie de France de Saint-Maur des Fossés

Édito

JOYEUSES PÂQUES !

Évangile selon Jean, chapitre 20, versets 1 à 10

« 1 Le premier jour de la semaine, Marie-Madeleine vient au tombeau dès le matin, alors qu'il fait encore sombre, et elle voit que la pierre a été enlevée du tombeau. 2 Elle court trouver Simon Pierre et l'autre disciple, l'ami de Jésus, et elle leur dit : On a enlevé le Seigneur du tombeau, et nous ne savons pas où on l'a mis !

3 Pierre et l'autre disciple sortirent donc pour venir au tombeau. 4 Ils couraient tout deux ensemble. Mais l'autre disciple courut plus vite que Pierre et arriva le premier au tombeau ; 5 il se baisse, voit les bandelettes qui gisent là ; pourtant il n'entra pas. 6 Simon Pierre, qui le suivait, arrive. Entrant dans le tombeau, il voit les bandelettes qui gisent là 7 et le linge qui était sur la tête de Jésus ; ce linge ne gisait pas avec les bandelettes, mais il était roulé à part, dans un autre lieu. 8 Alors l'autre disciple, qui était arrivé le premier au tombeau, entra aussi ; il vit et il crut. 9 Car ils n'avaient pas encore compris l'Écriture, selon laquelle il devait se relever d'entre les morts. 10 Les disciples s'en retournèrent donc chez eux. »

Au matin de la Résurrection, Dieu adresse un message à chacun de nous à travers le monde entier. C'est un message pour toutes les générations parce que le tombeau est vide. Notre Dieu, par la résurrection de son fils, a trouvé le moyen d'être présent sans nous contraindre à le supporter. Peut-être que nous n'aurions pas été aussi libres si le ressuscité avait été présent et visible à nos yeux.

En ressuscitant, le Fils de Dieu nous fait entrer dans une dimension nouvelle de notre existence : la nouvelle création. Heureusement donc que le tombeau était bel et bien vide ! C'est ce vide qui nous appelle à une plénitude de vie, si nous acceptons de la recevoir, en toute liberté. Car, c'est aussi de notre propre résurrection dont il s'agit.

Seul, le tombeau vide n'aurait pas suffi pour vaincre nos doutes. En effet, le texte nous dit qu'« ils s'en retournèrent chez eux » (Jean. 20, 10). Il faudra aussi des apparitions de Jésus aux disciples, la lumière de la relecture des Écritures, et le don de l'Esprit le jour de Pentecôte, pour comprendre le sens de ce qui est arrivé afin **de proclamer la foi de cette Église qui est la nôtre : « Christ est Ressuscité, nous en sommes témoins ! »**

Dire sa foi aujourd'hui n'est pas de toute première évidence. Pour notre temps de Carême, ce chemin qui nous amène vers Pâques, le théologien Jean ANSALDI nous propose un accompagnement afin que nous puissions formuler de manière audible ce que nous croyons, comment nous croyons et pourquoi nous croyons. Ce cheminement n'est pas simple. Il nécessite un temps mis à part, car c'est dans la confrontation avec soi-même sondant l'intime que ressort l'assurance de ce qu'on est et de ce qu'on croit. Aujourd'hui, notre église a besoin de ceux qui disent leur foi sans rougir et sans regarder à gauche ou à droite pour chercher l'assentiment des voisins. Car nous ne devons pas faire des choses parce que d'autres les font, mais parce qu'elles sont justes. Si nous sommes seuls, courage ! Nous sommes appelés à être prophètes de notre temps disait Mgr TOUMI, évêque camerounais.

Nos jeudis de Carême de 19h à 20h30 : 02 mars – 09 mars – 16 mars – 23 mars – 30 mars – 06 avril 2023.

Pasteur Jean-Pierre ZANG

Nos finances : bilan budgétaire 2022 et projet de budget 2023

Les recettes réalisées en 2022 ont été à la hauteur du budget prévu grâce à vos dons tout au long de l'année et à une belle mobilisation de beaucoup d'entre vous en fin d'année. L'exercice 2022 est cependant déficitaire (-3753 €) car il y a eu encore de gros travaux d'aménagement à réaliser dans le temple et le presbytère. La région, constatant nos difficultés à équilibrer notre budget depuis plusieurs années, a décidé de nous aider en nous versant une subvention pour travaux d'un montant de 5 500 € qui va nous permettre de compenser notre déficit lié à ce poste budgétaire, et de financer quelques aménagements encore indispensables dans nos locaux.

Notre projet de budget pour l'année 2023 figure dans les tableaux ci-dessous, qui sera soumis à votre discussion et à votre vote nous lors de notre Assemblée générale du 26 mars.

Encore merci à tous pour votre participation à la vie financière de notre paroisse.

François GUIADER, Trésorier

RECETTES	BUDGET 2022	Réalisé 2022	Moyenne 6 ans	BUDGET 2023
Offrandes nominatives	46 700 €	45 485,55 €	43 849,26 €	46 000 €
Offrandes non nominatives	4 000 €	3 949,00 €	4 413,51 €	4 000 €
Fête de l'église + ventes	3 000 €	2 282,20 €	2 181,78 €	2 200 €
Salles	10 000 €	13 602,25 €	9 802,46 €	10 000 €
Autres recettes	1 000 €	145,80 €	1 105,94 €	500 €
Recettes exceptionnelles	2 800 €	2 813,80 €	2 968,97 €	5 500 €
TOTAL RECETTES	67 500 €	68 278,60 €	64 321,90 €	68 200 €

DÉPENSES	BUDGET 2022	Réalisé 2022	Moyenne 5 ans	BUDGET 2023
ERF Région parisienne	30 000 €	30 000,00 €	32 090,00 €	30 600 €
Rattrapage sur cible				1 000 €
Immobilier				
Copropriété	5 000 €	5 446,23 €	3 805,71 €	5 500 €
Travaux	14 000 €	18 981,77 €	9 943,66 €	9 800 €
Taxes, assurances	3 070 €	3 689,94 €	3 181,04 €	3 400 €
Total	22 070 €	28 117,94 €	21 816,00 €	19 700 €
Fonctionnement				
Frais de déplacement	100 €	186,42 €	86,11 €	200 €
Frais de bureau	3 000 €	1 586,12 €	2 109,23 €	5 000 €
Entretien, mobilier	3 000 €	3 812,03 €	1 100,85 €	4 000 €
Eau, gaz, électricité	8 000 €	6 704,49 €	4 522,76 €	7 000 €
Total	14 100 €	12 289,06 €	10 239,47 €	16 100 €
Vie paroissiale				
Catéchèse, évangélisation	100 €	445,12 €	117,64 €	500 €
Fêtes et manifestations	1000 €	879,48 €	933,02 €	1000 €
Synodes	230 €	300,00 €	150,22 €	300 €
Total	1 330 €	1 624,60 €	1 200,88 €	1 800 €
TOTAL DÉPENSES	67 500 €	72 031,60 €	65 346,36 €	68 200 €

Assemblée générale de notre église : dimanche 26 mars 2023 à 10 heures

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s membres de l'association de l'Église Protestante Unie de Saint-Maur,

Cette réunion annuelle de notre association cultuelle a statutairement pour ordre du jour le bilan des activités et le bilan financier de l'année écoulée, le vote sur le projet de budget de l'année en cours, et les perspectives de la communauté. C'est aussi un temps privilégié d'échange afin de faire émerger les idées et initiatives qui rendront notre Église plus visible, chaleureuse et pérenne, annonciatrice de la Parole de l'Évangile et contribuant à un monde plus fraternel. Soyez présents !

« Les membres de l'association sont ceux qui, conformément aux dispositions de la Constitution de l'Église Protestante Unie de France, sur leur demande et sauf refus du conseil presbytéral, ont été inscrits sur la liste des membres de l'association, et sont appelés à participer fidèlement au service de l'Évangile et à la vie matérielle et financière de l'Église ainsi qu'à son gouvernement ».

Participer financièrement à la vie de notre association procède des mêmes principes que pour toute adhésion à une association sportive ou culturelle : assurer le fonctionnement de l'association locale et des structures régionales et nationales de l'EPUF. Si l'EPUF laisse chaque membre libre de fixer le montant de sa participation, ayez à l'esprit que la bonne santé financière de notre Église tient autant à la bonne gestion de ses ressources qu'à la contribution financière de tous ses membres ; Il n'y a pas ici de besoins différents par rapport à d'autres associations non cultuelles ayant locaux, personnel et coûts de fonctionnement comparables.

Vous trouverez en page 4 au verso en haut le bulletin d'inscription de notre église, qu'il vous appartient de retourner complété à votre nom au temple avant le 20 mars. Ceux et celles d'entre vous qui se sont inscrits précédemment n'ont naturellement pas à renouveler cette formalité puisqu'ils figurent d'ores et déjà sur la liste électorale.

Enfin, en application de l'article 4 des statuts de nos églises, le vote par correspondance n'est pas admis, mais le paroissien empêché de venir à l'Assemblée Générale peut remplir un pouvoir et le confier à un membre de son choix de l'association. Cependant, aucun membre participant à l'Assemblée Générale ne peut, outre sa voix, être porteur de plus d'un pouvoir.

Pour le Conseil presbytéral, le Président : Pascal JUIGNER.

Pouvoir

Je soussigné (nom, prénom) :

Demeurant à :

.....

Courriel :

Membre donateur de l'association de l'Église Protestante Unie de Saint-Maur-des-Fossés,

Donne pouvoir à [laisser en blanc] :

également membre donateur de l'association, pour participer en mon nom aux délibérations et votes lors de l'assemblée générale du 26 mars 2023.

A, le

[signature]

Demande d'inscription sur la liste des membres de l'association cultuelle

Je soussigné(e),

NOM.....Prénom.....
Nom de jeune fille

Né(e) leà

Demeurant.....

Ayant pris connaissance des articles 1 et 2 de la Constitution de l'Église protestante unie de France et de l'article 3 des statuts de l'association cultuelle de l'Église protestante unie de Saint-Maur-des-Fossés, reconnaissant que « Jésus-Christ est le Seigneur », je demande mon inscription comme membre de cette association cultuelle.

A, le

[signature]

Les renseignements demandés ci-dessus sont nécessaires pour l'inscription comme membre, et uniquement destinés à l'association. Chaque membre dispose en tout temps d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et délibération CNIL n° 2006-130 du 9 mai 2006). Tout membre qui s'oppose à l'éventuelle transmission (par le conseil presbytéral) de ces données à des fins de prospection est invité à cocher la ligne qui suit.

NB : Je m'oppose à ce que les données me concernant soient utilisées par d'autres que les responsables de l'association cultuelle et notamment à des fins de prospection.

Église Verte : venez rejoindre notre démarche !



Comment devons-nous réagir, en qualité de chrétiens face à crise climatique ?
Le site internet d'Église Verte répond : « Parce que nous croyons que Dieu se révèle par son œuvre qu'il a confiée aux hommes et aux femmes, qui doivent la cultiver et la garder ».

En 2019, notre paroisse s'est engagée dans la démarche et a obtenu le 1er niveau : Graine de Sénévé. Il nous faut maintenant renouveler notre label, en effectuant un bilan et un nouvel éco-diagnostic pour voir les progrès réalisés et actualiser notre programme d'actions. Pour les paroissiens intéressés, venez nous rejoindre pour contribuer aux prochaines initiatives !

D'autres paroisses chrétiennes sont également engagées. Ainsi, une rencontre a eu lieu avec des représentants de l'église catholique Notre-Dame du Rosaire pour évoquer des initiatives communes. Nos voisins catholiques proposent aux familles protestantes intéressées de participer avec eux à la démarche Église Verte famille : il s'agit d'un parcours qui alterne des rencontres en groupe avec d'autres familles et des temps de partage en famille.

(Lien : [Église verte familles | Église verte \(egliseverte.org\)](https://egliseverte.org)).

Pour toute information : Françoise DELANOY et Catherine GELIN-VOLLOT

Café Théophil : pour cette reprise après plus de 10 ans d'absence, la soirée-débat au café « Au Central Parc » sur le thème « Qui peut décider de ma mort ? » a réuni une petite trentaine de personnes, enthousiastes à l'idée de partager d'autres rencontres.

La prochaine aura lieu le mardi 28 mars avec un thème d'actualité : « Une guerre peut-elle être juste ? ».



La conférence tant attendue de **Michael Langlois**, le **4 Février** sur « l'écriture de la Bible à la lumière des nouvelles découvertes et technologies » fut comme toujours, passionnante, et a réuni plus de 60 personnes.

Le **traditionnel concert du Nouvel an**, sous la direction de Didier Courty a rassemblé 120 auditeurs, pour un programme très agréable avec le concours de jeunes artistes du Conservatoire de Saint-Maur.



Les prochaines conférences porteront sur :

- « L'histoire de Lutèce » par Alain Baudoux (samedi 11 mars 19h),
- « Islam et Christianisme : convergences », par Tahar Beniahia (samedi 15 avril 18h30).

Ne les manquez surtout pas !

Nous comptons toujours sur votre soutien pour nous aider à poursuivre nos actions culturelles.

Vous pourrez télécharger le bulletin de cotisation, ainsi que le programme des concerts sur la page : <https://www.eglise-protestante-unie.fr/saint-maur-des-fosses-p71319/activites-culturelles-jcp-se1851>



Vous pouvez enfin toujours suivre l'actualité de JCP en vous abonnant à notre page Facebook <https://www.facebook.com/jcp.94>

Patricia THORAVAL – Présidente - Jcp_94@sfr.fr – 06.13.43.50.95

Activités de notre église

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de Denise NEVEU survenu le 1er février à l'âge de 96 ans. Notre amie fût très active dans notre temple, puis dans celui construit dans les années 60 à Champigny, où elle fût pendant de nombreuses années conseillère presbytérale et trésorière.

C'est donc naturellement chez nos amis campinois qu'a eu lieu la cérémonie religieuse le 7 février.

Mars 2023			Avril 2023		
jeudi	2	19h-20h30 Jeudi de Carême 1	dimanche	2	10h30 Culte Parents-enfants 16h JCP - Concert "Fantasia" à 16h
dimanche	5	10h30 Culte	mardi	4	20h30 Conseil Presbytéral
mercredi	8	10h30-12h30 Pastorale à Champigny	mercredi	5	20h Célébration oecuménique avec Notre-Dame du Rosaire et Saint François Adamville
jeudi	9	19h-20h30 Jeudi de Carême 2	jeudi	6	19h-20h30 Jeudi de Carême 6
samedi	11	15h-18h JCP - Amic'allemand 18h-22h JCP - Conférence culturelle d'A. Baudoux	dimanche	9	10h30 Culte de Pâques (10h si baptême)
dimanche	12	10h30 Culte avec Sainte Cène 10h-12h EB-KT & repas 14h JCP - Concert avec C. Brandon (Flûte) et D. Nédonchelle (piano)	samedi	15	18h-22h JCP - Conférence Islam/christianisme
mardi	14	20h30 Conseil Presbytéral	dimanche	16	10h30 Culte 10h-12h EB-KT & repas 16h JCP - Concert Récital Turina, Falla
jeudi	16	19h-20h30 Jeudi de Carême 3	mardi	18	20h30 JCP – Conseil d'Administration
samedi	18	15h-18h JCP - Amic'allemand	dimanche	23	10h30 Culte
dimanche	19	10h00 Culte	dimanche	30	10h30 Culte
mardi	21	20h30 JCP – Conseil d'Administration			
jeudi	23	19h-20h30 Jeudi de Carême 4			
vendredi	24	9h30 Réunion oecuménique			
dimanche	26	10h Culte et Assemblée générale 10-12h EB-KT 16h - JCP - Concert flûte et guitare avec C. Mège			
mardi	28	19h-21h JCP - Café THEOPHIL (Café Central Parc)			
jeudi	30	19h-20h30 Jeudi de Carême 5			

L'ÉPÎTRE : Bulletin d'information de la paroisse de l'Église Protestante Unie de France de Saint-Maur des Fossés

Pasteur : Jean Pierre ZANG - courriel : jpd.zang@gmail.com

Président du Conseil Presbytéral : Pascal JUIGNER - courriel : pascaljuigner@hotmail.com

Vice-Président du Conseil Presbytéral Philippe VOLLOT - courriel : ph.vollot@sfr.fr

42, avenue Joffre - 94100 SAINT-MAUR DES FOSSÉS - 01 48 83 09 32

Virement à adresser à la Caisse d'épargne IBAN : FR76 1751 5900 0008 4972 5445 969

Don en ligne : <https://epudf-saint-maur-des-fosses.s2.yapla.com/>

www.epufsa-saint-maur.com - Notre page Facebook

courriel : contact@epufsa-saint-maur.com